

« Partenariat et territoire : vers une nouvelle géographicit  du social? »

Pierre Hamel et Juan-Luis Klein

Cahiers de g ographie du Qu bec, vol. 35, n  95, 1991, p. 233-236.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022176ar>

DOI: 10.7202/022176ar

Note : les r gles d' criture des r f rences bibliographiques peuvent varier selon les diff rents domaines du savoir.

Ce document est prot g  par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d' rudit (y compris la reproduction) est assujettie   sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter   l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

 rudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif compos  de l'Universit  de Montr al, l'Universit  Laval et l'Universit  du Qu bec   Montr al. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.  rudit offre des services d' dition num rique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d' rudit : info@erudit.org

Partenariat et territoire: vers une nouvelle géographicit  du social?

En publiant un num ro th matique sur la strat gie du partenariat dans le d veloppement local et sur les processus de reterritorialisation des rapports sociaux qui accompagnent ce ph nom ne, les *Cahiers de g ographie du Qu bec* contribuent   l'analyse des nouveaux rapports qui s' tablissent entre les soci t s et leurs territoires. Nouveau cadre de r f rence pour les analystes, les acteurs et les gestionnaires du d veloppement local, le partenariat accompagne les doutes et les incertitudes que manifestent aussi bien les responsables politiques et le milieu des affaires que les organisations repr sentatives des travailleurs et des citoyens   l' gard de leur avenir  conomique et social.

Objet de controverses, le partenariat s'inscrit dans un contexte turbulent caract ris  entre autres par l' mergence d'un nouvel ordre g opolitique international et par la d finition d'un nouveau syst me de r gulation ou,   tout le moins, d'un nouveau partage des responsabilit s sociales. Dans ce contexte, certains voient dans les pratiques partenariales une troisi me voie permettant aux citoyens et aux acteurs sociaux de participer de fa on plus active   la gestion et au d veloppement de leurs cadres de vie et de travail. Pour d'autres, ce type de pratiques ne repr sente qu'une strat gie des pouvoirs publics qui, faisant face   l'insuffisance de l' tat-providence devant les nouvelles manifestations de la crise  conomique, ont opt  pour la privatisation de la gestion du social et pour leur d sengagement du d veloppement.

Quoi qu'il en soit, le partenariat constitue une approche, voire une culture, qui modifie le sens de l'appartenance des acteurs sociaux aux soci t s locales, r gionales et nationales, leur permettant de se reconnaître et de revoir leurs mod les d'action, ce qui ne manque pas d'influencer les diff rents aspects de l'am nagement du territoire et de la planification r gionale. De ce fait, les pratiques partenariales invitent l'analyste   enrichir les th ories g n rales de production de l'espace et   y ajouter des perspectives accordant plus d'attention aux acteurs,   leurs pratiques,   leurs projets.

C'est ce genre de d fi que les collaborateurs de ce num ro sur le th me «Partenariat et territoire» ont accept  de relever en analysant les motivations des acteurs sociaux dans une soci t  de partenaires, les nouvelles bases qui d finissent leur identit  et leur engagement social, la signification sociale, politique et spatiale de leur concertation autour de projets concrets et locaux, et les possibilit s de syst matisation de ces exp riences, jusqu'  maintenant dispers es et non planifi es, en vue de l' laboration de nouveaux mod les de gestion et de d veloppement des espaces locaux.

Compte tenu de la polys mie du terme, des contradictions qu'il recouvre, de son inscription contextuelle, la multitude de pratiques de type partenariale

rapportées par une littérature qui commence à être abondante mais qui demeure descriptive rend difficile toute systématisation. Aussi, l'examen et la classification des pratiques de partenariat local, défini comme «l'action conjointe d'acteurs regroupés dans des projets de réhabilitation de quartiers, de localités rurales, de villes ou de régions», réalisés par Gagnon et Klein à partir de la théorie de la régulation, constituent une porte d'entrée aux analyses plus sectorielles et aux études de cas dont rendent compte les articles, notes, études bibliographiques et comptes rendus qui suivent.

Les expériences de partenariat dans un milieu métropolitain mais en difficultés économiques tel Montréal montrent que les structures mixtes de collaboration privée-publique, créées soit pour assurer des services aux couches sociales les plus démunies, selon le cas étudié par Cloutier et Hamel, soit pour mettre en valeur des ressources en vue d'assurer le développement local et communautaire, selon le cas étudié par Lemelin et Morin, constituent des lieux de cohabitation conflictuelle entre partenaires unis par des liens de voisinage et d'appartenance territoriale permettant le développement d'actifs intangibles indispensables à la valorisation des autres ressources de la communauté locale (Lemelin et Morin) tout en atténuant les effets négatifs du monopole public et en obligeant les entreprises privées à développer une certaine conscience sociale (Cloutier et Hamel).

La perspective partenariale peut aussi être considérée dans des milieux moins urbanisés, voire ruraux, comme le montrent les études de Proulx et Gumuchian sur des cas situés dans des régions québécoises et françaises. Ces espaces, affectés à des degrés différents par la concentration de la population et des institutions dans les grandes villes, par la marginalisation et la désertification, et donc par la diminution du potentiel de développement, peuvent néanmoins trouver des alternatives dans la mise en commun de ressources. La part des réseaux et des interactions, en tant que ressource intangible préalable à toute volonté collective de développement, est en milieu rural tout aussi importante qu'en milieu urbain (Proulx). Une importante activité résillière favorise l'intensité de la dynamique économique. Mais celle-ci n'est possible que si le profond sentiment d'appartenance qui accompagne les situations de marginalisation est transformé en source de dynamisme et en volonté de développement collectif (Gumuchian).

La perspective québécoise évoquée ci-dessus illustre bien la tendance de fond dominant la gestion du social et du développement dans la société postindustrielle. Mais, peut-elle être mise en relation avec d'autres réalités, telles celles des sociétés du tiers-monde? Somme toute, ces deux types de sociétés, pourtant radicalement différentes aussi bien aux niveaux économique, social, culturel et politique, sont confrontés au même contexte global international. Les pays de la périphérie subissent eux aussi, peut-être plus intensément que ceux du centre, les effets des politiques d'ajustement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Et, là aussi, l'efficacité des structures étatiques est remise en question de toutes parts et les cultures nationales, souvent imposées, sont menacées par l'émergence des cultures locales.

Dans les sociétés africaines analysées par Fisette et Salmi, certaines institutions gouvernementales et municipales délèguent une bonne part de leurs responsabilités sociales, en milieu rural, aux structures villageoises et, en milieu urbain, aux associations de citoyens, en faisant ainsi des partenaires dans l'offre et la gestion des services aux citoyens. Ces formes de partenariat traduisent d'importantes recompositions sociales et politiques. À partir d'un autre point de vue, celui de la théorie des systèmes, le cas des Antilles, et particulièrement de la Martinique, permet à Soubeyran d'évoquer les principes préalables à une planification environnementale de type collaboratif. Ce genre de planification s'appuie sur la participation de l'ensemble des acteurs à la gestion et à la résolution des nombreux conflits qu'entraînent les projets de développement.

La réflexion sur les pratiques de partenariat, voire sur une société de partenaires, ne doit pas évacuer les divisions sociales qui demeurent, et les droits des citoyens, menacés par des rapports sociaux toujours inégaux. Les rapports homme-femme, par exemple, sont marqués par de nouvelles formes de polarisation et de cohabitation (Villeneuve), dans des sociétés locales qui, bien qu'elles permettent une intensification de la démocratie, ne suffisent pas à garantir l'égalité entre tous les citoyens (Kofman), ni entre toutes les régions (Deshaies).

En effet, il faut se garder de confondre le partenariat avec toute méthode de conciliation tendant à étouffer les conflits sociaux et se rapprochant plutôt du corporatisme. Bien qu'il s'y apparente sous certains aspects, le partenariat se différencie du corporatisme 1) parce qu'il ne résulte pas d'une conception de la société mais d'un ensemble de pratiques souvent non planifiées; 2) parce que ce qui fait converger les acteurs sociaux ce n'est pas une quelconque communauté d'intérêts propres à l'adhésion à une idéologie, mais bien les exigences inhérentes à la sauvegarde, voire à la survie de milieux de vie menacés; et 3) parce que, contrairement au corporatisme, il n'a pas comme objectif d'évacuer les conflits sociaux, mais de les situer dans des cadres plus accessibles au citoyen. Dans le contexte du partenariat, les conflits liés aux milieux de vie changent d'échelle, se gérant davantage au niveau local, ce qui, somme toute, permet aux citoyens une participation plus active.

Les différentes contributions à ce numéro permettent donc de conclure que le partenariat, tout en constituant un ensemble de pratiques mises de l'avant par des acteurs sociaux qui décident de mettre en commun leurs ressources, souvent en collaboration avec les institutions publiques, correspond à une tendance de fond qui marque la gestion des rapports sociaux depuis le début des années 1980 et qui modifie le mode de régulation du capitalisme.

Alors que l'État ne semble plus être l'instrument approprié pour gérer en même temps les problèmes sociaux qui se manifestent à l'échelle locale et les exigences d'un contexte économique de plus en plus transnational (Gagnon et Klein), et que les acteurs sociaux eux-mêmes se désengagent d'appareils d'État incapables de répondre à leurs aspirations (Fisette et Salmi), les expériences de partenariat dans des espaces locaux et régionaux entre administrations étatiques, entreprises, syndicats, mouvement associatif et citoyens se multiplient. Le recours

au partenariat, que ce soit pour offrir des services (Cloutier et Hamel), créer des emplois (Lemelin et Morin), construire des réseaux (Proulx), élaborer des politiques (Soubeyran) ou définir des stratégies d'intervention (Gumuchian) tend à s'imposer sur les scènes locales.

Mais au-delà des objectifs propres à chacune de ces pratiques, ce qui importe c'est qu'elles véhiculent un nouveau rapport entre l'individu et la société (Kofman), et qu'elles constituent autant d'occasions d'interaction de la société civile et de la société politique comportant une redéfinition du rôle civique des différents acteurs sociaux (Lewis). Le partenariat apparaît donc comme une des voies de structuration de cette nouvelle *géographicité* que certains auteurs ont caractérisée de postmoderne, où les aspects spatiaux et territoriaux deviennent essentiels, au point qu'une société de partenaires n'est possible que si les différents acteurs-partenaires accordent une priorité aux proximités géographiques qui les unissent et nuancent les distances sociales qui les séparent.

Pierre Hamel

Faculté d'aménagement

Université de Montréal

et

Juan-Luis Klein

Groupe de recherche et d'intervention régionales

Université du Québec à Chicoutimi